

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- ☐ Coloured covers / Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged / Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing / Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates end/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- ☐ Only edition available / Seule édition disponible
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- ☐ Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages / Pages de couleur
- ☐ Pages damaged / Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached / Pages détachées
- ☒ Showthrough / Transparence
- ☒ Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- ☐ Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
☐	☐	☐	☐	☒	☐
12x	16x	20x	24x	28x	32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

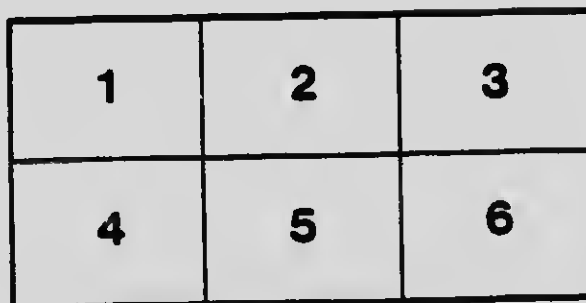
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol $\rightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

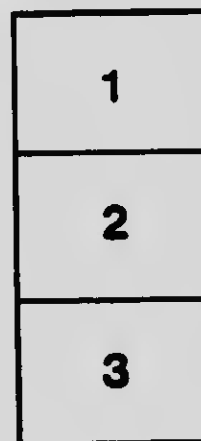
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

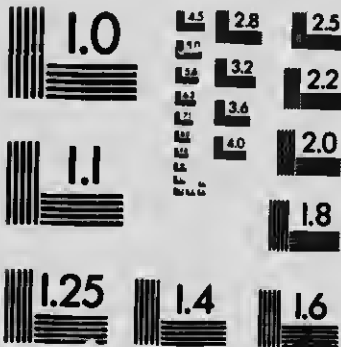
Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\rightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 462-0300 - Phone
(716) 268-5989 - Fax

Les régimes Conservateurs

Le régime Libéral

Finances Libérales

FC 2923

.2

R44

1916

c.2

Iniquités Electorales

LA LOI INIQUE. — LES ELECTIONS DE 1904.

Le gouvernement Gouin vient de nous jeter dans une tourmente électorale à une saison où l'électeur de la campagne est retenu chez lui pour des causes spéciales: Le soin particulier de son troupeau et les semailles.

Et les mauvais chemins!

Pourquoi des élections en mai? Pourquoi pas en juin? Ou plutôt à l'automne? Le terme constitutionnel n'expirera qu'en juin 1917. Pourquoi tant se presser?

C'est parce que l'opinion publique commençait à s'agiter pour demander une enquête sur la prison de Bordeaux. De nouvelles révélations se faisaient. Sir Lomer vit venir l'orage.

En matière d'élection, que ne peut-on attendre du parti libéral qui

n'a cessé, depuis 1897, de se moquer des droits de l'électeur?

Quel mépris plus flagrant a-t-on jamais montré de l'opinion, qu'en 1900 et en 1904, lorsque le peuple de la province fut jeté deux fois dans une élection nouvelle, au moment où il sortait d'une autre, et sans qu'il ait eu le temps de se reprendre?

Mais la pire de toutes les iniquités électorales qui sont à la honte du gouvernement libéral, est peut-être cette odieuse loi des élections contestées de 1901, qui supprimait des causes pendantes et substituait à l'action des tribunaux la décision finale du pouvoir législatif, au profit des députés même qui la votaient. L'hon. M. Gouin faisait partie du gouvernement sans scrupules qui fit adopter cette législation inique.

M. Gouin s'est-il toujours montré sincère devant l'Electorat?

Les régimes conservateurs

A entendre les chefs libéraux et à lire leur organes, on dirait vraiment que le parti conservateur a été l'ennemi de la province de Québec. Cependant, la réalité des faits est bien obligée de proclamer que ce grand parti politique créa et développa les véritables sources de revenus de notre province. C'est ce parti qui, gouvernant de 1867, depuis la Confédération jusque pour ainsi dire en 1886 (le gouvernement Joly ne dura que 2 ans) fit adopter toutes les principales lois organiques dans le but d'organiser et de développer

l'agriculture, la colonisation, l'ins-truction.

Le gouvernement Gouin qui refuse de rendre cette justice dans ses brochures ou devant l'Electorat, en temps d'élections, est bien obligé de signaler les actes du parti conservateur quand il publie les statistiques de la Province.

ANNUAIRE STATISTIQUE

Or, que dit l'*Annuaire Statistique* publié par le gouvernement Gouin en 1914, page 9? Que les gouver-

nements conservateurs ont fait adopter les lois suivantes:

"Loi relative aux chemins de colonisation; Loi autorisant la formation et l'encouragement des sociétés de colonisation; Loi autorisant d'organiser les concours des fermes les mieux cultivées; Lois créant le conseil provincial des manufactures et organisant les conférences agricoles dans les districts ruraux; Loi organisant la statistique annuelle du mouvement de la population et des causes de décès; Loi encourageant l'immigration dans notre province; Loi fondant le "Journal d'Agriculture"; Loi fondant la première école provinciale de laiterie; Loi pour protéger maîtres et serviteurs; Loi créant le patrimoine de famille; Loi organisant la "Société d'Industrie Laitière"; première loi pour protéger la santé et la vie des personnes employées dans les manufactures, et autres lois relatives aux établissements, à la sécurité des travailleurs, à la durée du travail des femmes et des enfants; Loi fondant l'école d'industrie laitière, à St-Hyacinthe; Loi réorganisant les cercles agricoles; Loi organisant des concours de produits de laiterie; Loi appropriant 1,500,000 acres de terres publiques pour les fins des écoles élémentaires; Loi destinée à encourager la création d'écoles techniques."

Le parti conservateur est digne de la confiance de l'électorat.

On parle de l'administration conservatrice de 1892-97.

LES FINANCES PROVINCIALES

La prétention que le parti conservateur, en laissant le pouvoir en 1896, n'avait laissé que des déficits, est mensongère, injuste, déloyale. (Pour détails voir discours Sanvé).

Le régime Mercier avait mis la Province dans un état lamentable.

Les conservateurs ont cherché des sources de revenus pour faire face aux lourdes obligations laissées par le gouvernement Mercier et pour répondre aux besoins de la Province. La vérité est que les libéraux nous

avaient laissé une dette flottante d'environ \$15,000,000, un pouvoir d'emprunt de \$10,000,000, un déficit ordinaire de \$1,500,000; une dette nette augmentée de près de \$13,000,000. Les conservateurs ont diminué le passif de la province de \$2,131,691. Le déficit de \$1,500,000 a été changé en un surplus de \$228,204. Nous avons rétabli le crédit de la province. Nos emprunts à 4 p. c. font 5 p. c. de prime, tandis que le gouvernement précédent avait payé en résumé 7 p. c. pour son dernier emprunt.

CE DEFICIT

La prétention de nos adversaires que nous leur aurions laissé un déficit de \$809,000 est ridicule. Ce prétendu déficit a été fait de toutes pièces par le gouvernement Marchand dans son désir de vouloir diminuer la bonne réputation de l'administration conservatrice. Le procédé employé est cousu de fil blanc et l'erreur saute aux yeux de tout le monde. Il a consisté, tout simplement, à ne collecter les revenus de l'année 1896-97, que l'année suivante et à charger au compte des dépenses ordinaires de l'année 1896-97 la plus grande somme de dépenses possible.

D'abord, l'on a payé \$218,237 pour des obligations contractées avant 1892, paiements qui de leur nature ne tombent pas dans la catégorie des dépenses ordinaires de cette année. C'est cependant ce que nos adversaires ont fait.

Voici une liste de ces paiements:

Réclamation Perreault et Mesnard, provenant d'un contrat passé avec le département des Travaux Publics sous le gouvernement Mercier .	\$27,565.00
Réclamation semblable de Dussault	14,578.00
Réclamation de la Watrous Engine Company	2,178.00

Montant accordé par arbitrage à P. Vallière, pour meubles fournis au Palais de Justice de Montréal 22,000.00

Montant du jugement en faveur de Charles Berger, contesté n. : le gouvernement, dépenses incidentes 117,916.00

En règlement de la réclamation de \$11,000 de G. Amyot, pour services rendus au gouvernement Mercier 4,000.00

Balance du prix d'achat d'une propriété sur la Grande Allée, achetée par l'administration Mercier 30,000.00

Total des obligations contractées avant 1892 \$218,237.00

La vente annuelle des limites à bois, faite tous les ans, pour rencontrer les besoins du commerce, devait avoir lieu cette année-là au mois de juin, c'est-à-dire un mois après la chute du gouvernement Flynn. Le produit de cette vente, comme on en avait l'habitude devait être considéré comme une partie des revenus de la province. Le gouvernement Marchand a retardé cette vente au mois d'août suivant, pour tâcher de faire tomber le produit de cette vente dans les recettes de l'années 1897-

98. On a de plus négligé, et peut-être refusé, de faire payer à certains marchands de bois, les montants qu'ils devaient au gouvernement comme droits de licence et droits de coupe de bois. Je citerai comme exemple, l'honorable George Bryson qui n'a remis qu'après le commencement de l'année fiscale 1897-98, le montant de \$16,000 environ, qu'il devait de ce chef au gouvernement de notre province. Que l'on jette un coup d'oeil sur les mandats spéciaux, émis depuis le 20 de mai jusqu'au 30 juin. l'on y verra à chaque ligne percer le désir du gouvernement d'accumuler sur l'année 1896-97 toutes les dépenses possibles. Il n'y a pas un homme de bon sens qui ne dira pas que les divers montants pour le paiement duquel on a émis des mandats spéciaux auraient pu parfaitement et auraient dû n'être payés qu'après avoir reçu l'autorisation des Chambres, par un budget supplémentaire.

LES SURPLUS CONSERVATEURS

D'ailleurs il est facile de trouver la preuve des surplus conservateurs. L'on n'a qu'à consulter les PROCES VERBAUX 1908 et l'on y trouvera une réponse de l'hon. M. Weir, trésorier provincial, à une interpellation de M. Tellier: Quel a été, d'après les comptes publics, le chiffre du *revenu ordinaire* et de la *dépense ordinaire*. Réponse du gouvernement Gonin (Procès Verbaux 1908).

1890-1891 (Us Mercier)	\$3,156,929.32	\$4,236,023.92
1891-1892 (Une partie du régime Mercier)	3,461,403.85	4,542,064.91
1893-1894	3,380,857.10	3,952,258.75
1892-1893	4,308,461.04	3,877,079.63
1894-1895	4,227,121.63	4,045,971.03
1895-1896	4,331,196.17	4,071,082.77
1896-1897 (Une partie du régime libéral)	3,874,966.22	4,685,150.42

A l'aide de ces chiffres officiels si l'on calcule l'excédent du revenu sur la dépense ou vice versa, on trouve les surplus et déficits suivants pour les deux régimes:

REGIME CONSERVATEUR.

	Surplus	Déficit.
1892-93	428,598.35	
1893-94	431,381.41	
1894-95	181,150.03	
1895-96	260,113.40	
1896-97		810,484.20
Totaux	1,301,243.79	810,484.20

DES CHIFFRES ELOQUENTS

Avant 1893 il y avait une vingtaine de cercles agricoles fonctionnant plus ou moins bien dans la province sans existence légale. Une loi organique a été passée et en 1896, cinq cent-quarante cercles fonctionnent régulièrement. Chaque membre était au abonné au "Journal d'Agriculture".

Avant 1893 le Journal d'Agriculture comptait 7,000 abonnés, en 1896, 52,000.

En 1892 fondation de l'école d'industrie laitière:

1re année 1892-93 . . .	214 élèves
2e " 1893-94 . . .	268 "
3e " 1894-95 . . .	312 "
4e " 1895-96 . . .	300 "

Résultat 1094 élèves

Pour avoir droit à l'aide du gouvernement, chaque cercle devait avoir deux conférences par année. De là nos conférenciers, dont les instructions furent suivies avec le plus grand intérêt.

Les résultats sont les suivants: Voici des statistiques éloquentes:

	Beurreries	Fromageries
En 1890—	111	617 total 728
En 1895—	307	1467 total 1774

En 1890, d'après le recensement un peu moins de \$3,000,000 de beurre de fromage ont été exportés.

En 1894, d'après les réponses données par les fabricants, l'on a exporté pour \$7,500,000, valant de beurre et de fromage.

En 1895, toujours en éveil lorsqu'il s'agissait des intérêts du cultivateur, l'honorable M. Beaubien, ministre de l'agriculture, encourage

l'exportation du beurre absolument frais. Il donna des primes pour le faire transporter dans des réfrigérateurs et tripla ainsi, dès la première année, l'exportation de notre beurre, fondant ainsi le transport des produits périssables dans les réfrigérants.

Les écoles d'agriculture reçurent de la part du gouvernement une attention toute particulière. Les libéraux les dénonçaient.

UNE POLITIQUE DE PROGRES

Une fondation importante fut celle de l'école ménagère à Roberval, sous la direction des dames Ursulines de Québec.

Cette école était destinée à l'éducation de nos filles de cultivateurs, et instituée dans le but de leur inculquer les connaissances nécessaires à une excellente fermière.

ONTARIO ET QUEBEC

Cette immense pensée dans la voie du progrès agricole produisit les résultats les plus satisfaisants, et, durant la crise terrible qui sévissait alors dans l'univers entier, nul pays au monde ne tint mieux tête à l'orage que la province de Québec.

Comparons les dépôts faits dans les banques d'épargne à cette époque dans notre province et ceux faits dans Ontario:

Ontario en	
1894 au 30	
juin . . . \$	18,580,848
Ontario en	
1890 au 30	
juin . . .	16,893,770

Augmentation 1,698,071—10.05 p.c.
soit 10 pour cent.
Québec en 18-
94 au 90
juin . . . 17,262,801
Québec en 18-
90 au 90
juin . . . 14,656,060
Augmen-
tation \$2,606,741—17.78 p.c.
soit 18 pour cent.

DES TEMOIGNAGES CONVAINCANTS

Dès le 2 décembre 1896, alors que la crise commençait à disparaître, M. Wolferstan Thomas, gérant de la banque Molson disait:

"Il n'y a pas de province où la prospérité ait été plus manifeste que dans Québec. Ceci est dû à la prudence et à l'économie des cultivateurs canadiens-français, et à la politique éclairée de l'honorab^l M. Beaubien".

En 1895, alors que la crise battait encore son plein, le représentant de la grande maison *Gault Bros.*, de Montréal, disait de notre province:

"Les paiements sont faits assez régulièrement et sous ce rapport, la province de Québec se trouve à la tête de la confédération".

LA MAISON JOHNSON

Questionné à ce sujet l'un des membres de la maison James Johnson et Cie dit que dans le Canada, c'est dans notre province de Québec où les paiements se font mieux, vient ensuite la Nouvelle-Ecosse.

"L'avenir de l'agriculture est plein de promesses dans la province de Québec et le commissaire de l'agriculture y a fait un grand bien. "en développant l'industrie laitière".

Le "Herald" du 21 septembre 1896;

Les exportations de cette année jusqu'à date:—

Fromage . . . 1,058,172 menles
En 1895 . . . 1,052,593 "

Augmentation . . 5,579 meules

BEURRE

Exportation

21 septembre 1896 . 90,636 tinettes
1895 30,944 "

Augmentation . . 59,692 "

LA BANQUE DES MARCHANDS

M. Hagaz, gérant général de la Banque des Marchands, disait en 1895:

"Le gouvernement de cette province a envoyé l'année dernière une commission au Danemark, pour étudier la question de la fabrication du beurre. Le rapport qu'elle a fait, on des extraits de ce rapport devraient donc être dans les mains de chaque cultivateur, non seulement de cette province, mais encore de toute la Confédération."

Ce rapport a été distribué à toutes les associations.

LES PRODUITS LAITIERS

Nos concours de produits laitiers, avec les prix accordés aux heureux concurrents créèrent plus d'émulation et l'encouragement donné à la fabrication de diverses espèces de fromage, produisit les meilleurs résultats.

Le gouvernement donna aussi des boni pour encourager l'exportation et la fabrication, sur une plus grande échelle, de notre beurre d'hiver, le meilleur que la province puisse produire, étant données ses conditions climatiques.

Là, comme ailleurs, les résultats ne se firent pas longtemps attendre; voyez plutôt la liste de nos exportations de beurre d'hiver de 1893 à 1895.

En 1893 \$31,537
" 1894 \$60,094
" 1895 \$118,013

L'élan était créé. Les libéraux encore héritèrent des résultats de cette politique conservatrice.

Voilà des chiffres et des statistiques qui proclament bien haut l'excellence de la politique conservatrice.

Certes, la province, grâce à cette politique de progrès a marché rapidement pendant quelques années, et

il est logique que les chiffres d'affaires soient plus considérables aujourd'hui.

Mais nous soutenons que le gouvernement Gouin n'a fait adopter aucune loi organique pour accentuer les progrès.

POUR LA COLONISATION

Pour ce qui est de la colonisation depuis 1892, les résultats obtenus par le parti conservateur sont là pour attester de son dévouement à cette grande cause nationale. Notre politique a été de préparer les districts propres à la colonisation avant de permettre aux colons d'y accourir.

Nos travaux et les résultats obtenus dans les régions du Lac-St-Jean, du Nord de Montréal, du Témiscamingue et de la Vallée de la Matapédia, sont là pour établir l'excellence de cette politique.

En 1892 nous avons invité les RR. PP. Trappistes à s'établir à la Mistassini, et dès 1896, au-delà de 100 familles y étaient déjà établies.

Pour amener ce beau résultat, sans compter les routes améliorées et ouvertes tous les ans, nous avons construit, au coût de \$43,000,000 les ponts de la Grande Décharge, de la Mistassini, de l'Ashuapmouchouan, à St-Félicien de la Tiouapé, à St-Méthode et du lac Bonchette.

Voici maintenant un peu de ce que nous avons fait dans le Nord de Montréal.

Le chemin Chapleau, long de 54 milles, allant de l'extrémité du chemin de fer à la Lièvre, a été redressé, aplani et rendu carrossable, dans tout son parcours.

Nous avons fait la même chose sur les chemins des cantons Clyde, Joly, Marchand, Minerve et Lorangette.

Nous en avons ouvert de nouveaux dans les cantons Turgeon, Mousseau, Kiamika et Campbell, ainsi qu'un chemin de 4 milles de longueur, pour aller à la Montagne Tremblante.

Dans le Témiscamingue, nous avons ouvert un chemin de 52 milles de longueur, unissant la Baie des

Pères et les fertiles cantons Guigues, Duhamel, Fabre et Laverlochère, à un endroit appelé Gordon Creek, terminus du chemin de fer.

Tout en poussant avec plus de vigueur que jamais la construction des routes nous avons bâti un pont de \$2,000 sur le Kippewa.

Dans la vallée de la Matapédia, outre les chemins de colonisation qui y conduisent, nous avons construit deux grandes artères, etc.

L'OPPOSITION CONSERVATRICE SES IDEES DEPUIS 1897. SON PROGRAMME.

La loyale opposition de Sa Majesté depuis l'avènement du parti libéral au pouvoir en 1897, a constamment préconisé des mesures progressives et nationales, tel qu'il appert par ses motions relatives à la richesse frontrière de la province de Québec, à l'imposition d'un droit de coupe suffisant pour encourager la construction dans cette Province d'un grand nombre de manufactures de pulpe et de papier pour donner de l'encouragement à nos ouvriers et à nos colons, (page 467, jour. Ass. Lég. 1930);

Le gouvernement libéral, jusqu'en 1910, a critiqué ces idées et voté contre les motions qui les formulaient.

L'opposition a toujours prêché et prêche encore l'utilisation pratique de nos pouvoirs d'eau et la distribution à bon marché de l'énergie électrique dans notre province, convaincue que la houille blanche, à des prix faciles, accuserait l'éclosion d'un grand nombre de nouvelles industries.

En 1909, 1910 et 1911, l'opposition demanda dans des motions consignées aux procès-verbaux de la Chambre, l'augmentation et l'indemnité accordée aux jurés, l'autonomie des municipalités, l'exemption des taxes pour tout part d'héritage ne dépassant pas \$3,000., un règlement équitable de la question des rentes seigneuriales, les élections à date fixe, la diminution des heures de travail pour les femmes et les en-

fants qui travaillent dans les manufactures; le développement de nos industries agricoles, la création d'établissements industriels qui pourraient s'approvisionner des produits de la ferme pour leur matière première; que le gouvernement et la majorité ministérielle de la Chambre ont toujours voté contre ces motions;

LA JUSTICE

L'opposition a demandé que la justice soit administrée toujours suivant les grands principes de l'équité et de l'impartialité, de façon à ce que la partisanerie et le favoritisme ne puissent jamais mettre entrave à la poursuite des malfaiteurs de toute catégorie; que le gouvernement et sa majorité ministérielle ont empêché des comités d'enquêtes parlementaires de s'enquérir des accusations de corruption et de péculat portées contre des députés de la Chambre et de connaître les noms des treize députés pour lesquels J.-O. Monseau, alors qu'il était député de Soulanges, a reçu \$1,150.00;

A la session de 1912 par la motion Prévost, à la session de 1914 par la motion Bernier, et à la session de 1915, par la motion Bérubé, l'opposition a demandé la réouverture de ces enquêtes.

Il était alors "nécessaire, urgent et dans l'intérêt public, et pour la sauvegarde de l'honneur de la Chambre et de chacun de ses membres" de faire ces enquêtes complètes, de façon à démontrer que le législateur coupable de malversations ne peut jouir en paix d'une impunité scandaleuse et néfaste.

L'opposition a souvent protesté contre l'adoption de bills privés ou lois d'exception qui favorisent des intérêts particuliers, sont contraires à l'intérêt général, portent atteinte à des droits sacrés, constituent un danger et sont une cause de ruine, notamment pour un grand nombre de municipalités. (Voir motion Sauvé. Proc. V. 1916).

INSTRUCTION PUBLIQUE

Le parti conservateur a toujours préconisé des mesures en faveur du progrès de l'enseignement dans la province.

C'est un gouvernement conservateur qui, le premier, en 1896, accordait des primes aux institutrices, aux municipalités pauvres, etc; des subsides pour encourager l'enseignement technique.

L'opposition conservatrice ne s'est pas opposée à l'enseignement technique, au contraire, elle a prêché la diffusion de cet enseignement par toute la province, mais elle a critiqué le gouvernement qui construisait de trop grosses bâtisses à Montréal et à Québec, dans le but d'accorder de gros contrats à des favoris.

Elle a réclamé une meilleure inspection scolaire. Elle veut aussi plus de méthode, un plan d'ensemble; une académie dans chaque comté; elle demande que l'école, que les livres coûtent moins cher aux parents et que l'article du code scolaire qui accorde l'uniformité des livres à la campagne soit mis en pratique à la campagne.

Le gouvernement n'a rien fait dans ce sens. C'est pour cela que l'on change si souvent de livres et que l'instruction coûte si cher aux parents.

LA COLONISATION

Le colon est sacrifié. L'opposition demande plus d'avantages pour le colon de bonne foi. Elle veut que l'Etat lui accorde une aide efficace, de façon à ce qu'il soit compris que la Colonisation offre de réels avantages dans la province de Québec. Les motions de l'opposition sont dans les procès verbaux de la Chambre pour attester ce que nous affirmons.

L'AGRICULTURE

L'opposition a prétendu avec raison que le gouvernement accordait à ses favoris comme les éditeurs du

"Canada", et certains conférenciers agricoles incompetents, l'argent qui était voté pour l'agriculture et la classe agricole.

Ce n'est que depuis trois ans que le gouvernement Gouin accorde plus d'attention à l'agriculture, ce n'est qu'à depuis que le gouvernement fédéral lui accorde un subside spécial pour l'agriculture.

Le gouvernement d'Ottawa a accordé au gouvernement de Québec pour 1916, pour l'agriculture, le joli montant de \$215,310.16.

(Voir motion Sauvé).

Qu'a fait le gouvernement pour résoudre le problème de la vie rurale?

Qu'a-t-il fait de l'engagement qu'il prenait à la session de 1906 en réponse à un discours de l'ancien député de Montcalm sur l'encouragement qu'il sollicitait pour la culture du tabac? Il a tout promis et n'a fait quelque chose que lorsqu'il reçut en 1914 un octroi du gouvernement d'Ottawa.

Qu'a-t-il fait de sérieux pour chercher à enrayer le fléau des mauvaises herbes qui envahissent les vieilles paroisses et qui diminuent d'un tiers le revenu des fermes? Rien.

Le grand moyen de détruire les mauvaises herbes, c'est la culture sarclée, la culture intensive. Or, pour rendre la culture intensive pratique et payante, il faut des marchés aux portes des cultivateurs.

En refusant d'encourager et d'organiser des industries agricoles, à l'instar du gouvernement Chapleau, qui a introduit et protégé l'industrie laitière dans notre province, le gouvernement a privé les cultivateurs de marchés locaux essentiels à la prospérité agricole. (Voir motion Sauvé sur industries.)

LES IMPÔTS

Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour encourager le cultivateur? Il n'a rien fait. Au contraire, il a tout fait pour l'accabler d'impôts.

Le gouvernement en augmentant

la taxe sur les successions excédant \$5,000.00, de 1-2 à 1 pour cent en ligne directe, de un, deux ou deux à demi pour cent en ligne collatérale a atteint des milliers et des milliers de cultivateurs dont les fermes sont évaluées à au-delà de \$5,000.00. Grâce à la lutte de l'opposition qui depuis trois ans dénonce la taxe sur les successions n'excédant pas \$10,000.00 et sur l'héritier en ligne directe qui n'hérite pas plus de \$3,000.00, le gouvernement a fini par céder, pour la première partie du moins.

Quand le gouvernement taxait les municipalités qui négociaient des débentures, il atteignait encore les cultivateurs, et c'est grâce aux protestations répétées de l'opposition, si le gouvernement a aboli cette taxe.

Quand le gouvernement vendait, dépouillait des cultivateurs de leurs grèves pour les vendre à des favoris du pouvoir, il n'encourageait pas la classe agricole.

Quand le gouvernement vendait jusqu'à la glace des petites rivières à des favoris et qu'il privait de cette glace les cultivateurs ou qu'il leur défendait d'abreuver leurs animaux dans ces parties où la glace est vendue à des particuliers, il ne favorisait pas la classe agricole.

Quand il défend aux cultivateurs dont les fermes sont situées sur les bords de rivières poissonneuses, d'y faire la pêche gratuitement, pour leurs besoins domestiques, il maltraite la classe agricole.

Quand le gouvernement donne à ses favoris du journal le *Canada* l'argent que la Législature, que les représentants du peuple votent pour l'agriculture, il vole la classe agricole.

LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

Quand le gouvernement exigeait des sociétés d'assurance mutuelle de paroisses ou de comté, un débonnaire de \$25.00, à leur fondation et un versement annuel de \$5.00, il taxait des cultivateurs qui voulaient, non pas faire un placement, une spéculation, mais simplement se protéger contre le feu, il commettait ainsi une injustice que l'opposition condamnait, et, c'est un membre de l'opposition, M. Sauvé, député des Deux-Montagnes, qui en présentant un bill pour abolir cette taxe odieuse, força le gouvernement à ne plus la percevoir.

Quand, pour favoriser certaines compagnies d'assurance mutuelle, dirigées par des députés libéraux, par des anciens députés libéraux, aujourd'hui fonctionnaires, le gouvernement refusait de reconnaître à temps l'insolvabilité de ces sociétés trompeuses, le gouvernement faisait encourir des pertes considérables à des milliers de cultivateurs, les exposait à des pertes et causait la ruine de plusieurs familles, il ne protégeait pas les intérêts du peuple.

On dira peut-être, on osera dire: "Le gouvernement a mis fin à cette politique." Oui, en partie, mais quand? Après une lutte très vive, après les dénonciations éclatantes de l'opposition! Le gouvernement faisait ses coups de traître, tant qu'il n'était pas déconvert par l'opposition.

RENTES SEIGNEURIALES

Quand le gouvernement refuse, par des subterfuges, d'effectuer un règlement équitable avec les seigneurs, à l'effet d'abolir les rentes

seigneuriales, il ne favorise pas les cultivateurs. Pourtant, il n'est pas d'impôt qui soit plus de nature à irriter le cultivateur qui constate et regrette qu'il soit non seulement soumis aux perpétuelles exigences et à l'arbitraire de l'Etat, mais aussi au système féodal.

LES PROCÈS

Quand par de nouvelles taxes, il augmente les frais de la justice, il ne répond pas aux désirs et aux besoins de la classe agricole.

Quand le gouvernement reste sourd aux besoins de nos vieilles paroisses qui se dépeuplent, faute d'industrie et de marchés locaux, il ne prend pas l'intérêt des cultivateurs, et il mérite d'être dénoncé.

Quand le gouvernement refuse de s'occuper de faire fonctionner avec efficacité les tribunaux de conciliation et qu'au contraire il augmente le tarif des avocats et le tarif des honoraires de la Cour de Circuit, des enrégistrement, il contribue à faire plus nombreux et plus dispendieux les procédures et les procès.

Quand le gouvernement refuse de présenter une mesure à l'effet d'améliorer l'administration de cette justice dont la lenteur exaspérante et les frais constituent un fardeau pour le peuple, il ne protège pas la classe agricole.

Quand le gouvernement dépouille les municipalités de la maîtrise de leurs chemins et de leurs rues et confère à de grosses compagnies le pouvoir de s'approprier, sans indemnité, les rues, les chemins et les places publiques, pour y installer des poteaux nuisibles et des fils électriques dangereux, il opprime les cultivateurs.

Quand le gouvernement refuse d'accorder des primes suffisantes pour développer l'industrie des conserves alimentaires, il prive les cultivateurs d'un excellent marché local et de bons revenus, en empêchant cette jeune industrie de progresser.

L'industrie avec l'agriculture, voilà ce que réclame le parti conservateur, et voilà aussi ce que demande notre province. Il est temps de songer à nos vieilles paroisses qui constituent le crédit de notre province. L'agriculture et l'industrie se servent de débouchés. Elles fondent des villes et font la richesse d'un peuple.

Quand le gouvernement oblige le colon à se contenter d'un seul lot, il enlève à un cultivateur, à un fondateur de paroisse, l'avantage et le droit de grouper sa famille autour de lui, et ce sera une des causes de l'impuissance colonisatrice.

Quand le gouvernement voulait vendre à des étrangers, à des spéculateurs jusqu'aux bancs de sable, jusqu'aux carrières situées sur des fermes appartenant à des cultivateurs ou à leurs parents, depuis des années et des années, il dépouillait la classe agricole. Et l'opposition qui lui a fait mettre fin à cet abus de pouvoir, mérite la reconnaissance de l'électorat.

C'est l'opposition qui a revendiqué les droits de la classe agricole, durant le parlement qui vient de finir, parce qu'elle comprenait que cette classe agricole est le centre de gravité de notre province.

LA VOIRIE

L'opposition a toujours favorisé l'amélioration de notre voirie provinciale. Elle a été la première à préconiser cette politique de progrès et à encourager le gouvernement à se

mettre à l'oeuvre. Elle est encore prête à seconder les louables efforts de tout gouvernement qui assurera la pleine réalisation de cette saine politique.

Ce qu'elle combat, c'est l'abus, le favoritisme et l'incompétence.

Elle s'est opposée et s'oppose encore à ce que de prétendus ingénieurs, inspecteurs ou instructeurs du gouvernement, par leurs mauvais conseils ou leur fausse direction, exposent les municipalités à des dépenses inutiles et ruineuses pour des chemins mal faits, dont l'entretien serait trop coûteux.

La question de la voirie a été discutée sérieusement à la dernière session de Québec. Le résultat de la politique du gouvernement Gouin a été passée au crible de l'opposition.

Les deux partis s'entendent encore sur la nécessité d'améliorer notre voirie provinciale. Ils diffèrent sur les méthodes.

L'opposition veut la classification des routes et l'amélioration suivant un plan d'ensemble de manière à ne pas exposer le gouvernement et les municipalités à faire des dépenses inutiles ou trop lourdes.

M. Arthur Sauvé s'imposa la difficile tâche d'examiner les nombreux dossiers dont il avait demandé la production.

Le gouvernement n'en produisit qu'une trentaine — et les moins compromettants naturellement. Dans ces documents il manque des réponses importantes, affirme le député des Deux-Montagnes.

À plusieurs reprises, M. Sauvé insista en Chambre pour obtenir la production de certains discours en particulier. Chaque fois le ministre répondit: "Le dossier est prêt, nous allons le produire ce soir."

Et il y en a qui ne sont pas encore produits!

Et maintenant que la session est bien finie, les organes libéraux prétendent que M. Sauvé n'a pu faire la preuve qu'il avait promise!

Malgré tous les obstacles qu'évidemment le gouvernement et ses officiers ont dû jeter sur sa route. M. Sauvé, analysant une trentaine de dossiers, soutint que des sommes considérables avaient été dépensées inutilement pour des chemins mal faits sous la direction du ministre de la Voirie.

M. Sauvé a terminé son exposé par une motion dont les nombreux allégués sont autant d'accusations d'incompétence, de négligence et de gaspillage contre le gouvernement.

Les organes libéraux n'ont pas publié cette motion. Comment leurs lecteurs peuvent-ils être juges?

L'honorable M. Tessier, qui a répondu au député des Deux-Montagnes, a-t-il touché aux allégués de la motion? At-il tenté de les démolir? Pas que nous sachions.

Le ministre sait bien qu'en plusieurs endroits sous la direction de ses employés, du macadam a été mal fait avec des matériaux inacceptables. Ces chemins sont déjà mauvais. Leur entretien sera très coûteux. Une initiative plus éclairée aura pu éviter ce fardeau aux municipalités.

LES GRANDES ROUTES

Quant aux grandes routes elles ont déjà coûté cinq millions de dollars et quand elles seront terminées, elles auront coûté dix millions. Le montant ne sera pas trop fort, si la confection est bonne et durable, c'est-à-dire, si l'entretien n'est pas trop onéreux.

La route Edouard VII est à peine finie et déjà la province paie pour la réparer. Ses réparations ont coûté \$321.777 par mille.

Le gouvernement a déjà approprié une somme de \$15,000,000 pour la confection des chemins.

On prétend que pour une au moins de ces routes, le gouvernement a demandé des soumissions, sans plans, sans devis, sur des spécifications fantaisistes, confondant les verges cubes avec les pieds cubes.

Le gouvernement devrait évidemment surveiller avec plus de soin la confection des grandes routes, de manière à empêcher certains entrepreneurs d'employer de mauvais matériaux et à les forcer d'exécuter les travaux suivant spécifications sûres, plans et devis.

Par son retard à payer les montants dûs aux entrepreneurs, souvent le gouvernement a entravé la marche des travaux.

Les meilleurs partisans des bons chemins veulent que l'argent destiné à l'amélioration de notre voirie, soit dépensé avec sagesse, au profit des contribuables qui payent, et non au bénéfice des favoris du gouvernement qui n'ont trop souvent, pour tout mérite et toute compétence, que leurs actes de cabaleurs électoraux.

La politique de voirie du gouvernement Gouin est un sujet d'alarmes dans notre province. Des municipalités ont dépensé des milliers et des milliers de piastres pour des travaux de macadam, sous le loi de 1912. Le gouvernement emploie toutes sortes de moyens pour retarder de les payer. Pendant ce temps là, les municipalités sont obligées d'emprunter à la banque à 7 pour cent pour faire face à leurs dépenses. Plusieurs furent menacées de poursuite par le gouvernement Gouin. Et les nouveaux chemins macadamisés se détériorent déjà. L'incompétence du ministère entraîne les municipalités à des dépenses inutiles. Le gouvernement répare les nouvelles routes nationales. Il est maintenant d'une parcimonie ridicule, lui qui hier annonçait qu'il allait jeter l'argent à pleines mains dans les routes de la province! Nous connaissons des entrepreneurs et des municipalités qui souffrent de l'apathie, de l'incompétence et du retard du gouvernement Gouin.

Mais, puisque l'amélioration des routes devait coûter si chers à la Province, pourquoi sir Lomer Gouin a-t-il demandé au Sénat de rejeter le bill des Bons Chemins du gouvernement Borden?

Ce bill offrait de dépenser des millions pour l'amélioration des routes dans chacune des provinces de la Confédération.

Pourquoi sir Lomer s'y est-il objecté? C'est bien simple. En homme pratique, il voulait garder le contrôle du patronage et s'opposer à ce que le gouvernement conservateur vint déranger ses calculs.

Il disait au gouvernement conservateur: "Donnez-nous de l'argent, mais c'est nous, les libéraux, de Québec qui le dépenserons à notre bénéfice, en exploitant davantage l'influence de notre patronage.

"Vous autres, les conservateurs d'Ottawa, votez-nous des millions, mais vous n'aurez pas le droit de les dépenser vous-mêmes en dirigeant vos propres travaux publics. C'est nous, les ronges de Québec,

"qui dépenserons cet argent tout comme nous le faisons pour l'argent que vous nous donnez pour l'encouragement de l'agriculture dans notre province."

Voilà ce que sir Lomer Gouin et son gouvernement exigeaient du gouvernement d'Ottawa, et le Sénat libéral a tué le bill des Bonnes Routes.

Qu'est-ce que la province de Québec a perdu?

Voici un état détaillé pour toutes les provinces:

Dans le tableau suivant, les cultivateurs pourront constater ce que le gouvernement Gouin leur a coûté. Dans quatre ans, la somme de six millions aurait été dépensée, si ce n'eût été de sir Wilfrid et de ses partisans:

	1912	1913	1914	1915	Total
Alberta	\$52,189	\$78,282	\$78,282	\$78,282	\$287,035
Colombie Anglaise	54,669	82,005	82,005	82,005	300,684
Manitoba	63,460	95,196	95,196	95,196	349,048
Nouv. Brunswick..	49,019	73,524	73,524	73,524	269,581
Nouv. Ecosse	68,576	102,870	102,870	102,870	377,186
Ontario	351,466	527,201	527,201	527,201	1,933,069
Ile du Pr. Edouard	13,059	19,584	19,584	19,584	71,811
Québec	278,964	418,449	418,449	418,449	1,534,311
Saskatchewan . . .	68,592	102,889	102,889	102,889	377,259

\$1,000,000 1,500,000 1,500,000 1,500,000 5,500,000

La province de Québec a perdu \$1,534,311. Soit au delà d'un million et demi de dollars. Elle en perdra davantage tant que la majorité du Sénat sera libérale et que le gouvernement Gouin lui demandera dans l'intérêt de son parti de tuer les bonnes mesures du gouvernement Borden.

S'il est un cas où l'on peut dire: Le parti avant le pays, c'est bien celui-là.

Avec l'argent que le gouvernement Borden voulait dépenser dans la province de Québec, on construirait et entretiendrait, sans qu'il en coûte un sou aux municipalités, une grande route nationale, de Québec à Ottawa.

L'OPPOSITION ET LA VOIRIE

L'opposition conservatrice de Québec, dirigée par Monsieur Cousineau, veut la classification des routes.

Routes interprovinciales, construites et entretenues par le gouvernement fédéral; routes provinciales, construites et entretenues par le gouvernement provincial; routes paroissiales construites et entretenues par les municipalités suivant la vieille loi des primes.

A la dernière session, l'opposition a tout fait pour essayer d'avoir des renseignements au sujet du résultat de la politique du gouvernement. Celui-ci s'y refuse obstinément, ne donnant que des bribes de renseignements. (Voir Motion Sauvé).

PROGRAMME CONSERVATEUR

En 1912, l'opposition se présentait devant le peuple avec une politique de progrès.

L'électorat, insuffisamment renseigné, n'adopta pas ce programme de réformes. Mais confiant dans l'efficacité de cette politique, l'opposition revint encore devant l'électorat avec les mêmes idées économiques. Les voici :

- (a) Des écoles plus profitables aux enfants du peuple;
- (b) Le développement de nos industries agricoles;
- (c) Un accès plus facile à nos terres colonisables et un régime plus favorable aux colons;
- (d) L'amélioration de notre voirie rurale suivant un système et un plan d'ensemble, de façon à ne pas exposer les municipalités à faire des dépenses inutiles et trop lourdes;
- (e) Des voies de communication faciles et avantageuses, partout où il en est besoin pour les colons établis, ou ceux qui veulent s'établir;

(f) La conservation, en même temps que l'exploitation judicieuse de nos richesses naturelles;

(g) L'amélioration du sort de nos classes ouvrières en général;

(h) Une surveillance plus active et plus efficace des compagnies d'assurance mutuelle et des sociétés de secours, en vue de mieux protéger le public;

(i) Une meilleure administration de la justice;

(j) La réforme de nos lois de manière à supprimer autant que possible le besoin de législation privée et les lois d'exception;

(k) Le respect de l'autonomie et des droits des municipalités;

(l) La cessation de l'abus du patronage dans la distribution des octrois publics;

(m) La réduction de la dette de la province, et une répartition plus équitable et plus pratique des deniers votés par cette Chambre.

(Voir Motion Sauvé. Procès-Verbaux 1916).

Le Régime Liberal

Le parti libéral est au pouvoir depuis 1897 — depuis près de 20 ans. Il y arriva en dénonçant les taxes, en promettant l'économie, la création d'un ministère de l'Instruction Publique, l'instruction à bon marché, l'abolition du Conseil Législatif, etc.

Le gouvernement Marchand n'a pas rempli ses promesses.

Il fut de courte durée. Le seul reproche qu'on put lui faire, c'est d'avoir trompé le peuple en n'exécutant pas les promesses qu'il lui avait faites en 1897. Il n'a pas aboli les taxes qu'il avait dénoncées, etc.

LE RÉGIME PARENT

Mais le régime Parent fut si néfaste que des libéraux comme le Sé-

nateur Legris le dénoncèrent comme une calamité et une honte nationales. MM. Gouin, Turgeon et Weir, qui avaient bénéficié de ce régime, voyant leur chef crouler dans l'abîme de la réprobation publique, firent son éloge devant les électeurs aux élections de 1904, et le dénoncèrent dans l'intimité. Finalement, ils l'assassinaient, en le déclarant indigne de confiance.

M. Galipeault, vice-président de la Chambre, sous la dernière étape du régime Gouin, a déclaré, comme avocat du sénateur Legris, que M. Parent n'avait ni le talent ni l'éducation pour faire un premier-ministre.

LES SCANDALES

L'Assassinat Parent. — Iniquités et crimes, mais pas d'enquête à Québec.

Tout le monde a sans doute encore présentes à la mémoire les diverses péripéties de ce drame politique qui, après avoir débuté d'un air tragique, finit sur le ton d'une basse comédie.

Le 4 février 1905, cinq jours avant le jour fixé pour l'ouverture de la session, trois ministres du gouvernement Parent, MM. Gouin, Turgeon et Weir, envoyaient leur démission au premier-ministre. Dans leur lettre conjointe qui fut produite plus tard, les trois démissionnaires alléguaient, entre autres motifs, qu'ils désapprouvaient certains actes de l'administration du premier ministre, notamment la dissolution hâtive du Parlement au lendemain des élections fédérales, et que d'ailleurs le premier ministre n'avait plus la confiance de l'électorat.

Le peuple n'aurait jamais soupçonné que c'étaient là les motifs de la démission des trois ministres. Non pas que ces motifs n'eussent quelque valeur en eux-mêmes, mais les ministres démissionnaires étaient moins que qui ce fut en droit de les invoquer. Ils avaient collaboré de très près à l'œuvre administrative de M. Parent et ils se condamnaient eux-mêmes en la condamnant. D'ailleurs, deux mois à peine auparavant, ils l'avaient prônée et vantée sur toutes les tribunes politiques. Quant au coup d'état des élections, lors même qu'il aurait été conçu sans leur concours, ils l'avaient approuvée tacitement et en avaient accepté la responsabilité par une candidature ministérielle.

Tout le monde a compris du premier coup tout ce qu'il y avait au fond de l'affaire. Les trois ministres avaient simplement uni leur ambition et leur égoïsme pour égarer M. Parent et se partager ses déponilles. C'était la mise en pratique

brutale de la devise ordinaire des politiciens du picotin: "Ote-toi de là que je m'y mette."

LA COMEDIE DES ENQUETES

L'heure de la conspiration avait été assez bien choisie. M. Parent était en butte à des accusations très graves qu'avaient portées contre lui les sénateurs Legris et Choquette. Il était aisé de le faire chanter moralement et de le forcer à céder la place.

Le 3 mars 1905, l'hon. M. Leblanc déclara à la Chambre qu'il avait "raison de croire que le Premier Ministre et les trois ministres démissionnaires avaient fait, dès avant l'ouverture de la session, un pacte en vertu duquel M. Parent devait disparaître incessamment et la paix être rétablie entre accusateurs et accusés, au bénéfice des démissionnaires, et le tout sans enquête."

En d'autres termes, M. Parent mettait à son départ tranquille la condition d'un blanchissage et M. Gouin et consorts, qui ne demandaient qu'à arriver, l'acceptaient volontiers.

On a nié l'existence d'un tel pacte mais tout s'est passé de façon à laisser croire qu'il existait réellement.

Il n'y eut pas d'enquête en effet, malgré la proposition de M. Leblanc, mais une parodie d'enquête.

On s'arrangea pour qu'il n'y eut pas d'accusation, le comité par l'organe de son président, M. Girard, rapporta qu'il n'y avait rien, et la Chambre, avant d'expulser le chef qui ne méritait plus sa confiance, lui décerna un brevet d'honnêteté. Plus tard, le même M. Parent, dégonflé, fut nommé pour son silence à un emploi du gouvernement Gouin, à un salaire de \$8,000.000 par année.

Evidemment, sir Lomer Gouin n'est pas fameux pour accorder des enquêtes.

Pas d'enquête sur les affaires provinciales.

Il est mêlé à tant d'affaires, notre gros millionnaire... qu'il n'a pas le temps de s'occuper de cela!....

Pas d'enquêtes, jamais, avec M. Gouin! Prenez encore, par exemple, la scandale Turgeon-Lépine, sur l'affaire de l'Abittibi.

LE SCANDALE TURGEON- DE LÉPINE

SCANDALE DE L'ABITTIBI

Parmi les scandales qui émaillent l'histoire politique et qui laissent une tache d'ombre sur la réputation des gouvernements, celui de l'Abittibi restera entre tous mémorable, à cause de son caractère particulier de gravité. Il s'agit ici d'obtention illégale d'argent par des ministres de la Couronne, en un mot d'une tentative de corruption.

HISTORIQUE

C'était au mois de mai 1907. La Couronne, après s'être substituée à un accusateur privé, par un procédé inattendu, poursuivait devant les assises un journaliste accusé de libelle criminel. Il ne s'agissait que de la colonisation et des mines, et personne ne songeait que presque aussitôt un incident plus grave encore viendrait se greffer sur la cause principale et la faire pour ainsi dire sautier.

L'hon. M. Turgeon, témoin dans la cause du Roi contre Asselin, admet que M. Obalski, surintendant des mines, a été, à sa demande, envoyé dans l'Abittibi, pour étudier au point de vue minier une concession que voulait acheter un syndicat de capitalistes belges. Pour ce travail, M. Obalski a reçu du syndicat belge, au su du ministre une somme de \$2,000, pendant qu'il était à l'emploi de la province, au salaire de \$2,500.

On a alors voulu savoir quel était ce syndicat assez bien en cour pour se payer les services d'un employé public. A grand renfort de mémoi-

re, M. Turgeon finit par se rappeler que c'était un syndicat composé de plusieurs financiers de Belgique, MM. F. DeJardin, Goethals, Jacobs et quelques autres. Ce syndicat voulait obtenir du gouvernement la concession de 200,000 ou 500,000 acres de terres de chaque côté du Transcontinental, dans l'Abittibi.

L'affaire se négociait entre M. Turgeon qui représentait le gouvernement, et le baron de l'Épine, qui ce temps-là un ami intime du même ministre représentait les capitalistes belges.

Rien de mal jusque là.

Mais quelles étaient les conditions du contrat? Ici l'on ne s'accorde plus. Le représentant du gouvernement, l'hon. M. Turgeon, affirme n'avoir exigé que certaines clauses d'établissement, et 70 cents par acre. De son côté, le représentant des belges, le baron de l'Épine, admet tout cela, mais il affirme qu'on aurait exigé en plus du syndicat belge, en invoquant l'usage du pays, un prix additionnel et secret de 30 cents par acre. Le prix total devait donc être de \$1.00 par acre, soit 70 cents pour la terre, et 30 cents sous forme de contribution au fonds électoral.

L'hon. M. Turgeon jure sous serment qu'il n'a jamais été question d'une caisse électorale, et le baron de l'Épine jure également sous serment que la contribution à la caisse était une des conditions essentielles du contrat.

Qui dit vrai?

LA LETTRE DE CHARNEUSE

A l'appui de sa dénégation, l'hon. M. Turgeon n'a que sa parole, tandis que le baron de l'Épine, à l'appui de son affirmation, apporte un écrit. C'est la lettre fameuse de Charneuse, datée du 28 janvier 1906, et adressée à l'hon. M. Turgeon par le baron de l'Épine.

Voici le passage significatif de cet important document:

"...D'autre part, l'explication que j'ai fournie au sujet de la C. E. aux quatre membres de la direction, a été comprise, admise, acceptée sans aucune difficulté; nous avons donc affaire à des gens qui comprennent les choses."

L'hon. M. Turgeon ne sait pas si les lettres C. E. signifient Caisse Electorale ou quoiqua que ce soit. D'ailleurs il nie avoir reçu une lettre contenant ces initiales compromettantes. Cependant il reconnaît une lettre signée de lui et accusant réception vers la même temps (le 12 février) d'une lettre de Charneuse.

Est-ce la même? Il eût été intéressant de le savoir, car l'accusé de réception se lit comme suit:

"Mon cher ami,

"J'ai reçu vendredi dernier, votre lettre officielle, et ce matin, celle de Charneuse.

"Je suis satisfait de tout ce que vous m'y touchez...

"Cordialement à vous,

(Signé) ADELARD TURGEON.

Lorsque le baron produisait la copie de la lettre de Charneuse, contenant des passages relatifs à la caisse électorale, il s'exposait à être arrêté pour parjure au cas où M. Turgeon aurait produit l'original de la lettre. M. Turgeon avait donc un moyen bien simple de confondre son accusateur; c'était d'exhiber l'original et de faire voir que les majuscules accusatrices ne s'y trouvaient pas. Malheureusement, la guigne le poursuivit! Après une nuit d'inutiles recherches, il revint annoncer au tribunal qu'il n'a plus l'original de la lettre de Charneuse, qu'il l'a perdue!

Il en est donc réduit à affirmer de nouveau que la lettre produite a été fabriquée, et il resta face à face avec le Baron de l'Epine. Il n'a plus qu'à demander à ses amis de le croire lui et de ne point croire le Baron de l'Epine, qui n'est qu'un étranger et qui ne croit pas en Dieu.

A côté de sa lettre de Charneuse, le Baron en possède une foule d'au-

tres qui la corroborent et que la Couronne elle-même a reconnues authentiques. Du 8 juillet au 11 mars 1907, le journal *La Patrie* a publié le texte entier de cette correspondance si palpitante d'intérêt et où les diverses péripéties des négociations se suivent si logiquement. On y voit l'hon. M. Turgeon impatient de terminer l'affaire (lettres des 20 janvier, 23 janvier et 22 mars 1906), et M. DeJardin confiant que ce dernier trouvera la "formule" qui, tout en "couvrant" le gouvernement, n'expose pas le syndicat à être déposé. (Lettre à de l'Epine, 20 novembre 1906).

L'hon. M. Turgeon, ministre, protégé de sir Lomer Gouin, se servit de différentes ressources de procédures pour se défendre contre son ancien ami, le baron de l'Epine, abandonné par ceux qu'il avait si bien servis.

Sir Lomer Gouin nomma M. Turgeon conseiller législatif. De cette façon, Turgeon n'eut pas à faire face à son principal dénonciateur, M. Bourassa, qui établit en Chambre, le 17 mai 1909, que M. Turgeon, non pas cinq fois, non pas dix fois, mais quinze et vingt-cinq fois, a déclaré sous serment le contraire de ce qu'il a écrit. Par contre, il démontra que M. Jean Prévost n'était nullement coupable de scandale.

VOL ET PECULAT

On sait que sous le régime Gouin des accusations de péculat souvent ont été portées contre des membres de la Législature du Québec. Un ancien secrétaire du Sir Lomer Gouin a publié sous sa signature, dans son propre journal, un article formidable, accusant de péculat un certain nombre de députés.

ARTICLE D'ASSELIN

Voici un extrait de cet article à l'adresse de députés:

"Je sais tel d'entre vous qui a accepté de l'argent comme profit "d'une transaction de Bourse qu'un

"collègue charitable avait faite pour
 "lui à son insu, au moment où, cu-
 "rieux hasard — la Législature était
 "saisie d'un projet propre à influencer
 "sur la cote de certaines valeurs. J'en
 "connais d'autres qui ont demandé,
 "quinze, vingt, trente plaques pour
 "voter en faveur de la modification
 "d'un testament.

"J'en connais qui ont exigé tren-
 "te, quarante, cinquante plaques
 "pour prendre la défense des inté-
 "rêts d'une personne de Montréal
 "menacée par les empiètements
 "d'une grande compagnie. J'en
 "connais qui se sont faits les par-
 "ains de certains bills d'intérêt pri-
 "vé et qui à la dernière heure ont
 "demandé aux intéressés des con-
 "cessions considérables, à défaut des-
 "quels ils se seraient évidemment dé-
 "filés. Je pourrais porter des ac-
 "cusations précises contre au moins
 "dix d'entre vous qui ont la voix
 "haute et la geste fendante pour qui
 "se permet de critiquer la conduite
 "de la Législature."

Sir Lomer Gouin, premier-minis-
 tre et procureur-général, ne voulut
 pas forcer l'auteur de cet article à
 donner ses preuves, à déclarer les
 coupables ou à rétracter. Il refusa
 la moindre procédure contre l'ac-
 cusateur.

L'AFFAIRE KELLY

Plus tard, éclata l'affaire Kelly.
 De son siège, en Chambre, le dé-
 puté de Terrebonne, un ancien mi-
 nistre du gouvernement Gouin, ac-
 cusa M. John Hall Kelly, alors dé-
 puté libéral de Bonaventure, d'a-
 voir abusé de son mandat dans cer-
 taines ventes de terres, propriété
 de la Couronne, à M. R. N. Le-
 Blanc, marchand de bois. Après un
 débat des plus violents, et sur re-
 fus du gouvernement d'accorder une
 enquête, l'hon. M. Prévost mit son
 siège en jeu. Le gouvernement fut
 obligé de céder.

Une enquête fut accordée, mais
 après quelques jours de séances, au

moment où il était déclaré, sous
 serment, que M. R. N. LeBlanc avait
 payé \$4,000.00 à M. Kelly pour ser-
 vices que celui-ci avait rendus, tant
 pour obtenir des lots à bois que pour
 acheter du gouvernement Gouin les
 îles et les rives de l'estuaire de la
 rivière Bonaventure, à ce moment-
 là le gouvernement fit nommer ju-
 ges deux membres de la Commission
 d'enquête, les honorables MM. Weir
 et Roy. Ces nominations eurent
 pour effet d'étouffer l'enquête, et le
 gouvernement Gouin refusant de faire
 nommer des successeurs à MM.
 Roy et Weir, l'enquête finit en queue
 de poisson. Le gouvernement Gouin
 refusa même de déposer sur la table
 de la Chambre les documents de la
 Commission.

Plus tard, le gouvernement Gouin
 nommait M. Kelly conseiller légis-
 latif. Il le récompensait!

MOUSSEAU ET BÉRARD

Et la scandale Mousseau-Bérard!!

Mousseau était président du comi-
 té des bills privés et Bérard associé
 du premier-ministre et de M. Ro-
 dolphe Lemieux. Mousseau et Bé-
 rard furent accusés d'avoir exigé de
 prétendus capitalistes américains,
 un fort montant pour leurs votes et
 leur travail en faveur d'un bill inti-
 tulé Montréal Fair. Une enquête fut
 instituée, mais Mousseau qui avait
 reçu de Biddinger ou de Sampson
 \$1,150.00 pour, disait-il, des dépu-
 tés libéraux, n'a pas été entendu. Il
 tomba malade dès l'ouverture de l'en-
 quête et ne put se rétablir qu'un len-
 demain de cette enquête. Bérard
 refusa de parler, de crainte de s'in-
 criminer. Deux fois, l'opposition
 demanda la reprise de l'enquête pour
 pouvoir entendre Mousseau. Sir Lo-
 mer Gouin s'y objecta. Pourquoi?
 Mousseau, pouvant parler, aurait dit
 à qui il avait remis les \$1,150.00,
 et s'il agissait comme gérant de la
 Caisse électorale de son parti, on s'il
 n'était qu'un infime instrument de
 quelques gros bonnets rouges? Il
 aurait dit pour qui il avait réclamé

\$1,500.00. Et Carpenter, client de Gouin, Bérard et Lemieux, aurait dit pourquoi il est venu de Gaspé à Québec, s'occuper du fameux bill et pourquoi il a demandé \$20,000.00 pour faire passer ce bill? Si l'enquête eut continué, Biddinger aurait dit si c'est vrai qu'un détective, Carpenter et autres sont allés au bureau du premier-ministre lui parler d'affaires. Il aurait dit si on n'avait pas l'intention, avec ce bill des "Américains", de faire jeter des bidons dans la Cuisse électorale du parti libéral. Il aurait pu expliquer qu'est-ce qu'il voulait dire par: "Il faut voir Pérodeau, ministre sans portefeuille."

Quand il s'est agi de Manitoba, les libéraux crièrent à tue-tête: Il faut une enquête! On dit qu'il y a scandale? Enquête! Enquête! On dit qu'il y a scandale? Enquête! Enquêtes! Et les politiciens rouges disent avec le grand sérieux du "Soleil" et du "Canada":

UN ARTICLE DU "SOLEIL"

"Que dire de celui qui, investi par la confiance de ses concitoyens, de la charge de protéger leurs intérêts, en profite pour frauder le trésor commun dans quelque but de profit ou d'avantage personnel que ce puisse être. Il ne vole pas seulement, il trahit. Il est doublement méprisable. Il ne devrait y avoir qu'une voix, qu'un cri pour réclamer sa punition, une punition exemplaire, dégradante. Or, c'est généralement le contraire qui se passe et au lieu de l'indignation on n'entend trop souvent que des expressions de pitié qui trahissent des sympathies bien étranges. Moralement, une trop grande partie des électeurs agit comme s'ils étaient complices de ces vols; de fait il faut bien le reconnaître trop souvent, c'est pour le bénéfice PERSONNEL ET AU PROFIT D'UNE CERTAINE CLIENTELE ELECTORALE QUE CES MALFAITEURS OPERENT EN POLITIQUE."

"C'est ce qui explique l'impunité dont a pu jouir trop souvent cette catégorie de criminels malgré l'odieux de leurs crimes. Même quand toute spéculation de profit personnel plus ou moins immédiat doit être écartée, il reste ceci qui est détestable mais qui est si humaine; cette solidarité dont l'esprit de parti est la manifestation la plus coutumière et qui inconsciemment rend solidaires, complices intellectuellement par suite de la similitude de vues et de but, les gens d'un même parti. Ainsi dans une armée les soldats excusent et cherchent à cacher aux yeux de l'ennemi les fautes, les erreurs de leurs chefs; ainsi les enfants envers leur famille."

"Entre compagnons d'armes on s'avoue ces choses sans réticences, mais on ne veut pas l'admettre devant l'ennemi. Vaguement pour beaucoup et même des meilleurs, il flotte dans la conscience une indécise conviction que le politicien coupable de tels méfaits est une sorte de victime qui travaillait pour le bien d'une cause commune et pour qui conséquemment sont acquiescées de droit les circonstances atténuantes. On pourrait pousser beaucoup plus à fond cet aperçu de la psychologie électorale née du parlementarisme, mais c'en est assez pour indiquer quelques-unes des principales raisons qui jusqu'ici ont créé cette sorte d'immunité dont ont bénéficié tant de politiciens véreux, malhonnêtes, ou simplement trop faibles, en tout pays". (Voir le "Soleil" en 1915.)

C'est un organe du parti libéral qui parlait ainsi lors de l'affaire Roblin.

M. Mousseau travaillait-il au bénéfice d'une clientèle électorale? Les députés libéraux, les ministres étaient-ils solidaires avec Mousseau? Mousseau est-il une sorte de victime qui travaillait pour le bien d'une cause commune — la cause libérale?

Rien que cinq députés de l'opposition vont être élus, dit M. Jérémie Décary.

Comment expliquer que l'opinion publique serait si totalement indifférente à ces mœurs si étranges, si contraires à toute équité, à toute justice?

Comment concevoir que l'électorat de la province va se montrer si indifférent à des mœurs si étranges, si contraires à toute équité, à toute justice?

LES LIBÉRAUX ET LE PECULAT

Un acte de bourreau en 1892, mais un devoir en 1915. — Roblin - Mercier - Gouin-Mousseau-Kelly.

Les journaux libéraux ne cessent pas de féliciter le gouvernement Norris qui a fait arrêter sir Rodmond Roblin et ses ex-collègues Montague, Coldwell, Hawden, au Manitoba. La Commission Mathers, après enquête, a fait rapport que ces ex-ministres étaient responsables du pécunat que l'on avait pratiqué dans la construction du palais législatif de Winnipeg. Conséquemment, le gouvernement Norris ne pouvait pas, sans être accusé de participation, refuser de faire arrêter les accusés de la Commission Mathers.

Le "Canada", organe libéral, ajoute:

"Il est bon que, de temps à autres, un exemple éclatant soit posé devant la morale, voler le gouvernement est un crime aussi bien que de voler un particulier. L'exemple sera éclatant parce que, cette fois, ce sont les chefs, les hauts placés, et non pas comme il arrive trop souvent, les infimes instruments qui sont mis en accusations. Nous ne voulons pas, toutefois, les condamner avant qu'ils aient eu un procès régulier."

L'affirmation du "Canada" est sensée.

Par cet article, le rédacteur du "Canada" ne justifie-t-il pas l'arrestation de M. Mercier en 1892, alors que le chef du gouvernement libéral avait été condamné par une Commission Royale?

"Le gouvernement Norris, dit le "Canada", continue à remplir courageusement ses engagements envers la province, quelque pénible que soit la tâche qui lui est imposée."

N'était-ce pas pour remplir pareil engagement que le gouvernement de Boucherville accomplissait ce devoir pénible? Les libéraux de 1892 s'organisèrent vigoureusement pour surmonter l'opinion publique contre cette arrestation. Les ministres conservateurs furent traités de bourreaux, d'assassins. On monta un certain drame pour attendrir l'électorat. On inventa toutes sortes de machinations pour soulever les pires préjugés. Qu'on dise la contrainte, et nous verrons qui dit la vérité. On fit de cette affaire un roman politique.

Mercier fut acquitté par ses pairs. Les libéraux se ruèrent sur leurs adversaires avec une violence qui n'a jamais été dépassée.

Le "Canada" ne veut pas condamner Sir R. Roblin avant son procès, mais il félicite le gouvernement Norris qui l'a fait arrêter. Ses chefs ne chantaient pas comme ça en 1892.

Pourtant les chefs et les organes libéraux savent que dans l'affaire de la Baie des Chaleurs, un M. Barwick offrit de prouver que \$100,000 destinées à payer les dettes de la Compagnie, avaient été distribuées à des chefs libéraux. Par l'entremise de M. Armstrong, le syndicat Angus Thom offrit de verser \$100,000 aux chefs libéraux s'ils obtenaient le contrat pour le chemin de fer. Le contrat fut accordé à Thom. L'affaire fut bâclée à New-York par Mercier et Pacaud. Pacaud reçut les \$100,000 et en donna une bonne partie à M. Mercier, premier-ministre, et à d'autres chefs libéraux.

Dans l'affaire Whelan, Mercier reçut plus de \$50,000.00 et d'autres chefs libéraux en eurent autant, ainsi que le démontrent les témoignages rendus devant la Commission Royale, composée de M. le juge Mathieu et de MM. MacMaster et Masson.

Les témoignages de la Commission Royale prouvent que les contrats s'accordaient alors suivant les bénéfices qu'ils devaient rapporter aux chefs du parti libéral.

Sir Lomer Gouin approuva tous les actes du gouvernement Mercier, et il fit ériger un monument au chef de ce gouvernement. M. Laurier, au moins, désapprouva l'affaire de la Baie des Chaleurs.

Le "Canada", indigné de la conduite de Roblin, Howden, Montague et Caldwell, se réjouit de voir que cette fois, ce sont les chefs, les "hauts placés" qui sont accusés, et non plus les infimes instruments."

L'AFFAIRE DU MILLIONNAIRE

Dans l'affaire Mousseau, l'ex-député de Soulanges était-il un infime instrument? Est-ce qu'il y avait des collecteurs, des "infimes instruments" de quelques gros bonnets rouges?

Le gouvernement Gouin ne devait-il pas tirer cette affaire au clair en continuant l'enquête et en forçant Mousseau à parler, en continuant ainsi l'enquête sur l'affaire Kelly?

Pourquoi refusa-t-il que lumière complète fut faite sur ces deux affaires?

Un monument à Mercier et un siège de conseiller législatif à Kelly? Cela peut suffire à M. Gouin, mais pour l'électorat?

Dans la construction de la prison de Bordeaux, ce qui ne devait pas coûter \$1,000,000.00 en coûte aujourd'hui au-delà de \$3,600,000.00. Pourquoi cette différence? Les besoins de fonds électoraux? Des soucis de fortune?

LA PRISON DE BORDEAUX

Pourquoi cette prison qui devait coûter \$750,000.00 en coûte aujourd'hui au-delà de trois millions et demi?

Pourquoi un million et demi sans soumission?

Des anciens gardes, des libéraux recommandés, déclarent avoir été témoins de la construction et de

l'administration de cette prison, et qu'il y a eu gaspillage et vol des deniers publics.

Qui était le véritable entrepreneur de la Prison de Bordeaux?

Était-ce bien M. Pauzé, ce modeste petit peintre de la partie Est de Montréal? Ou bien ce politicien millionnaire, comme l'on dit dans les cercles politiques de Montréal?

Une enquête aurait trouvé les vrais coupables.

CONCESSIONS FORESTIÈRES

Quelle fut la meilleure politique à ce sujet? Celle appliquée par le gouvernement ou celle préconisée par l'opposition qui disait:

Notre domaine forestier est notre patrimoine national; il constitue notre avoir le plus précieux et notre actif principal. Une administration sage ne doit en disposer qu'avec prudence et ne l'aliéner qu'en vue et à mesure des besoins du commerce."

Or, que fit le gouvernement libéral? Pendant dix ans, avec une prodigalité sans pareille, il a vendu notre domaine. Il l'a vendu sans prévoyance, à l'aveugle, et avec une imperitie, une précipitation, un mépris des vrais principes économiques absolument stupéfiants.

Nos forêts sont notre plus précieux trésor, tant au point de vue des riches essences qu'elles renferment qu'au point de vue du régime des eaux dont elles assurent le cours et la perpétuité. Elles veulent être exploitées, mais non ruinées. L'opposition conservatrice fit entendre ses protestations. Elle dénonça les ventes ridicules à des souteneurs de la caisse électorale. À elle se joignirent des libéraux comme Bourassa, Lavergne et autres.

En 10 ans, le gouvernement avait vendu vingt-trois mille cent vingt-trois milles. Sait-on combien l'Ontario en avait vendu de milles en 40 ans, de 1867 à 1907? Seulement 11,644 milles.

SPECULATION SCANDALEUSE

D'ailleurs, il y a un fait qui démontre bien que nos limites furent sacrifiées à la spéculation. C'est que, dans un grand nombre de cas, elles furent revendues presque immédiatement par leurs acquéreurs avec un énorme profit. Prenez, par exemple, le cas de la limite vendue à M. Veilleux pour \$20,000, et revendue dans l'espace de dix-huit mois, une première fois \$75,000, et une seconde fois \$112,000. Prenez encore le cas de M. Dupuis, ancien député, qui achetait pour \$26,000 une limite et qui la revendait quelques mois plus tard \$65,000, faisant sans bourse délier, car il avait payé avec un billet, un profit de \$39,000. Prenez surtout le cas fameux dont il a été si souvent question en chambre et dans la presse, celui de la concession vendue à M. Breakey par M. Turgeon, 1,000 milles, à \$105, et revendue par M. Breakey — ou par son syndicat, c'est la même chose, — peu de temps après à la compagnie Burgess Sulphide, de Berlin Falls, pour la somme de \$800,000, ce qui faisait au premier acquéreur un bénéfice de \$695,000. On pourrait citer vingt autres exemples analogues. Tout cela prouve que nos limites sont sacrifiées à la spéculation et que système de vente de concessions forestières à outrance, a été un désastre pour la province.

N'a-t-on pas vu, en 1905, l'hon. M. Turgeon, offrir en vente 10,000 milles carrés de limites à bois?

Comment expliquer cette prodigalité excessive? Non pas, certes par les besoins du commerce, puisque les marchands de bois amplement fournis, ne se rendaient même pas aux ventes à l'enchère. En 1905 encore, l'hon. M. Turgeon était obligé de tirer les acheteurs par la manche, et, pour les allécher, de leur offrir des conditions exceptionnelles, comme à M. Breakey par exemple. Dans l'impatience où l'on était de vendre, l'on sacrifiait à des prix dérisoires des étendues considérables de forêts qui

dans Ontario eussent rapporté vingt fois autant.

En un mot, l'on était prêt à tout, et l'on acceptait même en guise de paiement des billets promissaires que les spéculateurs avaient la faculté de renouveler jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé leur profit. La forêt aux amis et aux trésoriers du parti!

On comprend qu'il y ait eu dans toute la province un cri de réprobation contre cette dilapidation du domaine public. Et si le gouvernement eût dû s'arrêter devant l'universelle protestation c'est grâce aux protestations de l'opposition, mais il n'en porte pas moins la responsabilité de son œuvre passée.

LE BOIS DE PULPE

Un autre reproche qui doit peser lourdement sur l'administration libérale dernière, c'est d'avoir permis l'exploitation ruineuse de nos forêts au bénéfice des manufacturiers et des travailleurs étrangers. Malgré les avertissements répétés qui lui ont été donnés, le gouvernement Gouin, après le gouvernement Parent, s'est entêté à comprimer l'essor d'une de nos plus belles industries nationales, celle de la pulpe et du papier. Ce n'est qu'en 1910, que le gouvernement se décida à modifier sa politique.

RICHESSSE FORESTIERE

L'hon. M. Leblanc disait en 1904:

"Le Canada possède une richesse forestière sans pareille, et, dans le Canada, la province de Québec occupe le premier rang, à ce point de vue. Ses immenses forêts d'épinette lui permettent d'espérer qu'elle deviendra un jour, sous la conduite d'un gouvernement éclairé, le centre principal de l'approvisionnement du papier dans le monde.

"Mais il ne faut pas se bercer de l'illusion que notre richesse est inépuisable. L'exemple des Etats-Unis est là pour nous faire réfléchir. La majeure partie de nos limites accessibles et exploitables est déjà sous licence, et si nous ne prévenons pas le gaspillage, elles ne tarderont pas à

s'épuiser comme sont déjà près de l'être celles de nos voisins.

Il faut encourager la fabrication et le commerce du bois de pulpe; les cultivateurs et les colons y trouvent une source de revenus considérable et nécessaire.

POLITIQUE NATIONALE

En 1903, l'hon. M. Pelletier et M. Chicoyne firent des motions en faveur d'une politique vraiment nationale.

A la Session de 1908, le 24 avril, l'hon. M. Leblanc proposait en Chambre une résolution invitant le gouvernement à remplacer la politique forestière suivie jusqu'ici par "de sages ordonnances qui, sans nuire à la vente et au commerce du bois de pulpe, nous assureraient en même temps, à brève et fixe échéance, la fabrication en cette province de la pulpe et du papier dont notre bois est la matière première."

C'était une proposition sensée. Le gouvernement l'a cependant repoussée, suivi de sa majorité moutonnière. (Procès verbaux, 1908, page 510).

Et l'on verra que depuis, l'opposition a toujours prôné cette politique, à tel point que le gouvernement Gouin fut obligé de l'adopter en partie. Et candidement, l'hon. M. Allard, ministre des Terres, dans un Congrès Forestier, a avoué l'efficacité et le patriotisme de cette politique. Il dit:

"Nous exigeons maintenant que
"tout le bois coupé sur les Terres de
"la Couronne soit manufacturé dans
"le Canada. PAR CE MOYEN
"NOUS ASSURERONS LE DE-
"VELOPPEMENT DE NOS NOM-
"BREUX ET PUISSANTS POU-
"VOIRS D'EAU ET NOUS PRO-
"CURERONS A NOTRE POPU-
"LATION UN TRAVAIL ABON-
"DANT QUE, PAR LE PASSE,
"ELLE EST ALLEE TROP SOU-
"VENT CHERCHER A L'E-
"TRANGER."

Pourtant, le premier ministre, ses partisans et ses grands organes ont traité cette politique de stupide et

de néfaste. Leur brochure de 1908, dénonçait cette politique comme dangéreuse.

O grand gouvernement !

O grands hommes d'affaires !

Quelle humiliation pour vous d'être obligés de louer les mérites de ceux que vous avez traités de petits hommes bons à rien !

LA COLONISATION

ELLE EST MORTE.—PLUSIEURS TEMOIGNAGES.

La colonisation est morte, et ce qui le prouve, c'est le dernier rapport du ministre de la Colonisation, lui-même. Nous citerons des extraits du rapport de M. Carufel, agent de colonisation, un expert dans la matière qui a consacré plus de vingt-cinq ans de sa vie à cette question de la colonisation et qui la connaît à fond. L'opposition n'est donc pas seule à dire et à prétendre que la colonisation est morte dans la province, et nous sommes en bonne compagnie quand nous prétendons cela.

Bismarck a dit: "L'Allemagne a des colons sans colonies; la France a des colonies sans colons; faute de coloniser, l'Italie a embarqué pour l'Amérique 2,000,000 hommes."

Nous pouvons dire, nous: "La province de Québec a des forêts sans colons et des terres sans cultivateurs." Ici, sous le régime du grand parti, la colonisation, cette noble cause de haute civilisation, est une affaire de billots, de piquets et de bois de corde. On maltraite le colon, et quand sonnait si fort et si douloureux le glas de la dépopulation de nos campagnes, quand l'opposition demandait à grands cris de favoriser la colonisation, de protéger et d'aider le colon, le gouvernement qui ne songe qu'aux avantages de parti, faisait la sourde oreille et se moquait de nos revendications patriotiques.

On rendait la colonisation plus difficile en amendement la loi des Terres de façon à empêcher un colon de pos-

séder plus de 100 acres de terre, et par conséquent d'empêcher le colon d'établir ses fils autour d'elui.

Quel a été le résultat? Le rapport du ministre est lamentable. Son tableau d'immigrants est désolant. La politique de colonisation n'a plus de souffle.

TERRITOIRE ET RICHESSES

La plus vieille province du Canada, le berceau de la civilisation en ce pays, la province de Québec, avec le Nouveau-Québec, couvre une superficie de 703,653 milles carrés. Par son étendue territoriale, elle est la plus considérable du Dominion. Elle constitue environ le cinquatrième de

Puissance du Canada. Sa superficie est environ trois fois et demie plus étendue que l'Allemagne, la France ou l'Espagne, et près de six fois plus que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. Il y aura trois cents ans en 1917 qu'il se fait de la colonisation en cette province qui possède une superficie en terre de 218,687 acres. Et après 20 années de régime libéral quel est le résultat? Sa population est d'environ deux millions. La population de 1911 était de 1,032,618. De 1881 à 1911, la population rurale a diminué en valeur absolue. (Voir Annuaire Statistique du gouvernement pour 1914, page 18).

Des hommes comme M. le sénateur David et des journaux des plus sérieux eroient urgent de faire appel en disant avec force que "l'oeuvre agricole qui est à la base même de notre système économique, devrait être l'objet d'une plus grande attention et d'un encouragement plus substantiel de nos gouvernements.

A la page 114 du rapport du ministre de la colonisation 1914-1915, M. Carufel, agent de colonisation, dit:

"La correspondance échangée au sujet des renseignements n'a pas été moindre que l'an dernier, mais avec peu de résultats.

Les inscriptions, d'adultes et d'enfants, pour les régions de colonisation ont sensiblement diminué, sauf, pour la vallée de la Matapédia pour laquelle il a été fait une réclame intense depuis un an.

Ainsi, peu d'inscription pour les régions de Montréal, Témiscamingue, Lac St-Jean, La réserve de Témiscouata, et la Gaspésie. L'Abitibi accuse aussi une bonne diminution sur l'année précédente occasionnée par le fait qu'il y une agence d'inscription à Québec. Le rapatriement a été presque nul, une propagande bien organisée dans la Nouvelle-Angleterre pourrait peut-être amener de meilleurs résultats. Il y a eu plusieurs permis de chasse d'émis, mais aucune ayant trait à la pêche."

Voilà le témoignage d'un homme qui est agent de colonisation depuis plus d'un quart de siècle.

DANS LA MATAPEDIA

Nous pourrions, ensuite, citer quelques passages d'un rapport publié dans les journaux de cette excursion de la Société de Colonisation de Montréal faite, l'été dernier, dans la Vallée de la Matapédia. Ce rapport donne surtout les échos des plaintes de l'abbé Saindon, curé de Sayabec, du maire Bélanger, de la même paroisse, de M. le notaire Laberge de Val Briand, des maires et des curés de toutes les autres paroisses par où ont passé les hôtes de la Société de Colonisation et de l'Intercolonial au cours de cette excursion. Ces plaintes sont accablantes pour le département de la Colonisation. On se plaint surtout du manque de chemin: les colons de certaines paroisses de la vallée n'ont pas même de chemins pour sortir leurs récoltes qui pourrissent en certains endroits, dans les champs. Partout, on a demandé des chemins, encore des chemins; on en a promis un peu partout en temps d'élection, mais on est encore à les attendre.

Nous pourrions citer particulièrement les plaintes de l'abbé Saindon, de Sayabec, et de M. le notaire Laberge, de Val Briand.

Le ministère a donc tort de prétendre que la colonisation fait des progrès dans la province puisque dans cette partie du pays où il doit se faire le plus de colonisation, les colons manquent de tout. C'est ainsi dans tous les autres centres colonisateurs. Partout, c'est le déconcombrement qui règne en maître, notamment dans la région du Témiscamingue. Là, surtout, de multiples témoignages en font foi, les colons ne peuvent obtenir la dixième partie de ce qu'il leur faut. Les colons demandent en vain qu'on leur donne, par exemple, des fabriques de beurre et du fromage.

A la dernière session, l'hon. M. Mercier, ministre de la colonisation, répondant à M. Sauvé, député des Deux-Montagnes, osa prétendre que la colonisation était prospère, que les colons étaient heureux, et que toutes les promesses du gouvernement étaient remplies. Les ministres n'ont jamais promis de chemins au Témiscamingue, dit-il.

LA REPONSE DE TEMISCAMINGUE

Veut-on bien savoir ce que vaut la parole d'un ministre du gouvernement Gouin? Laissons répondre les colons de Témiscamingue. Dans la "Presse" du 13 avril 1916, voici ce que nous lisons :

A une assemblée des électeurs de la municipalité de Saint-Isidore de Témiscamingue, tenue le 19 mars, sous la présidence de M. Zéphirin Lupien, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité :

Ayant pris connaissance d'une déclaration faite par M. Honoré Mercier, ministre de la Colonisation, en réponse à M. Sauvé, député du comté des Deux-Montagnes, nous déclarons ce qui suit : — M. Mercier

fait erreur quand il affirme que ni lui ni ses prédécesseurs n'ont promis un chemin de fer au Témiscamingue. Depuis vingt ans la promesse de ce chemin de fer fait le sujet principal à chaque élection, et c'est parce que le parti libéral a toujours promis la construction de ce chemin de fer que le comté est resté libéral.

Il y a quelques années, nous avons eu ici la visite de l'hon. Sir Lomer Gouin, de M. Jean Prévost, alors ministre de la Colonisation, et de plusieurs autres grands personnages, et à cette réunion tous ces messieurs, mais surtout Sir Lomer Gouin, nous ont promis que dans trois ans à partir de la date de leur visite, ils reviendraient nous voir par chemin de fer jusqu'à Ville-Marie ou dans la région du Témiscamingue ;

A une délégation du Témiscamingue, composée de curés et de laïques, le gouvernement libéral — Sir Lomer Gouin et ses ministres étaient là — s'est engagé à construire lui-même le chemin si la Cie du Pacifique Canadien ne le construisait pas, et voilà déjà cinq ans que cette promesse a été faite ;

L'hon. Charles Devlin, d'heureuse mémoire, dans un de ses voyages au Témiscamingue, il y a quatre ans, à un banquet organisé en son honneur, a déclaré que le gouvernement se voyait obligé de construire lui-même le chemin de fer dans notre région et que la Cie du Pacifique avait reçu avis d'avoir à construire ce chemin de suite, sinon que sa charte serait annulée ;

Dans ce même voyage, on lui demanda de réparer un pont, et il nous a répondu qu'avant trois ou quatre mois un pont pour les chars, les voitures et les piétons serait en construction et que ça ne valait pas la peine de réparer le vieux pont.

L'hon. M. H. Mercier a promis de faire faire tout ce que le gouvernement s'était proposé de faire dans notre région et depuis il a été construit dix milles de chemin de fer, et

c'est tout. On parle aujourd'hui de défaire ce bout de chemin.

Nous avons été surpris d'apprendre par les journaux qu'un chemin de fer pour le Témiscamingue n'a jamais été promis par le gouvernement ou ses ministres.

Nous regrettons que, nous, qui sommes si isolés et qui avons tant besoin d'aide et d'encouragement nous soyons ignorés maintenant de notre gouvernement.

Nous ne pouvons que vous féliciter, M. Sauvé, vous et vos amis qui prenez de votre temps à la Chambre, devant le gouvernement, pour défendre les intérêts de notre région méconnue et oubliée par notre gouvernement.

Signé: Adélard Grignon, Arthur Vigeant, Pitre Grignon, Moïse Labelle, W. Neveu, Edm. Labelle, Pierre Falardeau, Joac. Labelle, Raoul Jollette, Albert Labelle, Z. Gaudette, Ad. Pagé, Noé Daoust,

Octavien Daoust, Paul Pagé, Maxime Pagé, Joseph Paquin, A. Laverlochère, Alphonse Dessert, Jos. Pagé, E. P. Pagé, J. Mélançon, A. Mélançon, Delphia Lupien, Henri Lupien, Camille Lupien, Anthime Lupien, Arthur Lupien, Louis Lupien, Alp Lupien, Clément Lupien, Avila Cardinal, C. Bertar, Jos. Carrière, Ed. Carrière, An. Carrière, O. Bournival, Alex. Bérubé, fils, Edgar Bérubé, Arthur Bérubé, Alphonse Bérubé, Alex. Bérubé, Sig. Bérubé, Rémi Blain, J. B. Blain, Phil. Joannete, Raoul Joannette, Philippe Barrete, E. Guimond, Luc Dubois, Onésime Allard, J. N. Legault, Sam. Ritchie, E. Bélanger, J. A. Barrette, Raoul Barrete, James Barrette, Charles Barrette, Matial Chartier, Joseph Chartier, Joséphat Chartier, Cléophas Chartier, Wilfrid Chartier, Mathias Cardinal, Donat Cardinal, Alex. Cardinal, Ph. Bergeron, W. Lapointe, Ed. Beaulé, Zéphirin Morissette.

Finances Libérales

Les libéraux de 1897

CONTRE LES TAXES

Les libéraux, en 1897, dénoncèrent les conservateurs parce qu'ils avaient taxé pour relever la Province d'où l'avait plongé le régime Mercier.

A bas les taxeurs! disaient-ils.

Les chefs, les candidats et les organes libéraux criaient:

"Où allons-nous? Telle est la question que doivent se poser tous les citoyens qui ont souci des intérêts du pays. Il s'agit bien moins, dans les présentes élections, de voter rouge ou bleu, libéral ou castor que de mettre fin au régime d'impôts, de taxes et de dettes qui mène la province à la ruine.

"Ils vous ont trompé, punissez-les le 11 mai en votant contre la taxe et les taxeurs. Quand vous avez un serviteur qui vous pille, ne vous faites-vous pas un devoir de le mettre à la porte?

"Nous faisons un suprême appel à tous les conservateurs ayant souci des intérêts de cette province de se joindre à l'armée libérale dans l'assaut qui sera livré demain pour culbuter le *"Ministère des taxeurs"*. (Le Soleil, 10 mai 1897).

Les libéraux ont-ils aboli les taxes de 1897? Non, ils les ont majorées, et ils en ont imposé de nouvelles.

POUR LES TAXES

Le gouvernement a augmenté son revenu en remaniant d'anciennes

taxes et après en avoir créé de nouvelles. Il a remanié la taxe sur les successions en 1907, de façon à lui fournir plus de revenus.

Il a retouché à son avantage le tarif des timbres d'enregistrement et des timbres judiciaires à tel point qu'un justiciable de notre province, pour prendre jugement pour \$2.50 par exemple, doit payer \$2.90 en déboursés sans compter les honoraires d'avocat. Oui le gouvernement a augmenté à son profit les frais judiciaires, tellement qu'il est maintenant quasi impossible, pour un créancier de prendre jugement contre son débiteur quand sa réclamation n'excède pas \$25.00.

Rien que du Greffe de la Cour de Circuit le gouvernement retire un excédent, un bénéfice d'au-delà de \$25,000.00, et ce montant est prélevé au moyen de timbres judiciaires particulièrement sur des causes où le montant en litige est inférieur à \$25.00. En 1897, sous le régime conservateur, les timbres judiciaires rapportaient \$177,426.80. En 1914, sous le régime libéral, ils rapportent \$407,857.20.

Et au mépris du droit constitutionnel qui donne à cette Chambre le droit de déterminer les chiffres des impôts qui frappent le peuple, le premier ministre s'est fait donner par sa majorité le pouvoir de taxer, seul avec ses ministres qui le craignent, tout ce qui doit être enregistré dans nos bureaux d'enregis-

trement. Par simple ordre en conseil, il peut taxer les ventes de propriétés, les donations entrevivs, les successions, les baux, loyers, les échanges d'immeubles, les quittances, etc.

TAXES, DETTE, EMPRUNT PROGRAMME GOUIN

En 1908, sir Lomer Gouin a fait à l'électorat la déclaration suivante:

"Nous avons promis de ne pas augmenter les obligations de la province, et nous avons tenu notre promesse." (Voir "Brochure libérale provinciale", page 7, en 1908).

Voici maintenant le programme formulé au Monument National, par le premier ministre, (M. Gouin) le 19 mai 1908:

"Si vous nous demandez quel est notre programme pour l'avenir, nous vous dirons:

1—"Nous avons pratiqué l'économie, nous continuerons à administrer avec économie;"

2—"Nous avons rétabli l'équilibre budgétaire, nous le *maintiendrons*,"

3—"Nous n'avons pas emprunté, nous *n'emprunterons pas*."

4—"Nous avons réduit la dette publique, nous continuerons à la réduire."

("Le Canada", 20 mai 1908).

Donc les engagements pris par le parti libéral en 1897 et depuis sont clairement consignés dans les archives.

LES SURTAXES

En 1915, le gouvernement Gouin a augmenté de près de 50 pour cent les frais judiciaires.

En 1897, le gouvernement conservateur percevait \$3,874,803.18.

En 1914-1915, le gouvernement Gouin percevait \$9,597,925.67.

Prenons rien que l'item des taxes.

LES TAXES

Sous les conservateurs en 1897 et sous les libéraux en 1915:

	Régime conservateur 1897	Régime libéral 1914	Régime libéral 1915
Timbres judiciaires	\$ 177,426.80	\$ 407,837.20	\$ 482,683.30
Municipalités pour l'entretien des prisonniers	12,751.96	22,079.79	27,937.27
Taxe du Palais de Justice de Montréal à l'exclusion des timbres	2,122.88	1,753.33	5,937.11
Timbres d'enregistrement com- prenant honoraires	63,875.90	229,088.20	209,947.17
Licences d'hôtels, magasins, etc.	586,176.42	1,034,919.46	1,086,767.43
Taxes directes sur corporations commerciales:— (Sous Mer- cier: \$558,393.00)	134,404.03	925,093.03	982,977.87
Droits sur les successions	229,441.72	1,604,479.55	1,660,893.15
Taxes sur transferts d'actions, obligations, etc. (Nouvelle taxe imposée en 1906 par M. Gouin)		53,870.02	20,369.48
Loi des véhicules moteurs: (Nou- velle taxe imposée en 1906 par M. Gouin)		122,575.85	180,224.67

Asiles d'aliénés	9,342.57	226,663.88	
Vues animées (nouvelle taxe de M. Gouin)		9,456.00	
Sociétés de secours mutuels (Nouvelle taxe de M. Gouin)		22,993.99	23,032.48
Totaux	\$1,215,543.28	\$1,660,832.29	1,012,809.89
Loi des distributeurs automatiques (Nouvelle taxe)			10,965.00
Maisons de pension (honoraires) (Nouvelle taxe)			963.00

Une jolie différence, n'est-ce pas? Ça augmente les taxes sous le régime Gouin! C'est le temps de dire: A bas les taxeurs! les sur-taxeurs! !

(Procès-verbaux Ass. Légis. 6 mars 1916. Réponse l'hon. Mitchell.)

LES NOUVELLES TAXES

Le gouvernement a imposé de nouvelles taxes et il en impose encore:

- 1—Taxe sur transferts d'actions.
- 2—Taxe sur véhicules moteurs.
- 3—Taxe sur sociétés de secours mutuel.
- 4—Taxe sur donations entre vifs.
- 5—Taxe sur banaderies.
- 6—Taxe sur les machines automatiques.
- 7—Taxe pour inspection maison de pension.
- 8—Théâtres de vues animées.

En voilà de nouvelles taxes! Et ces taxes sont les petites créatures de ces bons libéraux, qui aimaient tant le peuple en 1897, qu'ils ne pouvaient souffrir de le voir un peu taxé.

LA DETTE

En 1897, dernière année du régime conservateur, la dette consolidée était de \$34,225,747.42.

A la date de la formation du ministère Gouin, en 1905, elle était de \$34,731,016.16. (Voir Procès Verb. Ass. Législative, pages 513 et 514).

En 1915, le 30 juin, la dette était

de \$34,488,916.22. (Voir Discours Budget 20 janvier 1916, page 12).

En 1897, l'excédent du passif sur l'actif était de \$24,123,302.64.

En 1905: \$26,197,286.10. (Voir Proc. Verb. 1912, page 513-514, ou brochure libérale 1912, page 24).

En 1916, le 8 mars, l'excédent du passif de la province de Québec sur son actif était de \$31,597,390.73; soit une augmentation de \$3,577,324.53 sur 1915. (Procès Verb. 1916, page 357, réponse du Trésorier à M. Tellier).

Soit aussi une augmentation sur 1897 de \$7,474,088.09.

C'est cela pratiquer l'économie!

A la page 14 de son discours sur le budget, 20 janvier 1916, le trésorier de la province dit:

"Il y aura aussi une augmentation importante sur les prévisions dans les dépenses ordinaires et extraordinaires pour l'année fiscale courante."

"Nous avons promis de réduire la dette publique et nous l'avons réduite et nous continuerons à la réduire," avait dit M. Gouin! Quelle parole!!

(Voir "Canada", 20 mai 1908).

EMPRUNT

"Mon programme pour l'avenir le voici:

"Nous n'avons pas emprunté et nous n'emprunterons pas." (Paroles de sir Lomer Gouin, 15 mai 1908).

Pourquoi alors le même M. Gouin et son gouvernement ont-ils contracté les emprunts suivants ?

1—Emprunt de \$1,949,586.67 le 1er janvier 1913.

2—Emprunt de \$3,991,722.73, le 1er juillet 1914.

3—Emprunt de \$1,460,000.00, le 1er novembre 1913. Renouvelé le 1er novembre 1913 et remboursé le 1er août 1914;

4—Emprunt de \$4,000,000,000 le 1er décembre 1914.

N'est-ce pas que la machine à emprunter fonctionne bien sous le gouvernement Gouin ?

Et ce n'est pas tout, puisque le gouvernement est autorisé à emprunter encore.

Et tout cela, à part des emprunts contractés sous des prête-noms, mais emprunts dont la Province était et est responsable :

Emprunts :

Pour bâtir l'école des Hautes Etudes Commerciales, on emprunta d'abord : \$500,000.00 et ensuite \$200,000.00. Soit en tout \$700,000.00 qui sont encore dues.

Pour construire l'Ecole Technique de Montréal, on emprunta d'abord \$700,000.00 et \$75,000.00 ensuite. Soit en tout \$775,000.00 qui sont encore dues.

Pour bâtir l'Ecole Technique de Québec, on emprunta \$400,000.00 qui sont encore dues.

Tel est le bilan financier du gouvernement Gouin !

Table des Matières

	Page
Iniquités électorales	1
Les régimes conservateurs	1
Annuaire statistique	1
Finances provinciales	2
Ce déficit	2
Les surplus	3
Des chiffres éloquentes	4
Une politique de progrès	4
Des témoignages convaincants	5
Colonisation	6
L'Opposition — Des idées dans les motions	6
Instruction publique	7
Agriculture	7
Voirie	7
Programme conservateur	11
LE PARTI LIBERAL	11
Le régime Parent	11
LE REGIME LIBERAL	13
SCANDALES ET ABUS	14
L'Assassinat Parent	14
Turgeon-de Lépine	15
L'accusation Asselin	16
L'affaire Kelly	17
Mousseau-Bérard	17
Article du "Soleil"	18
Roblin-Mercier	19
LA PRISON DE BORDEAUX	20
CONCESSIONS FORESTIERES	20
Spéculation scandaleuse	21
Le bois de pulpe	21
Richesse forestière	21
COLONISATION (libérale)	22
Territoire et richesses	23
Matapédia	23
Témiscamingue	24
FINANCES LIBERALES	26
Contre les taxes	26
Programme libéral de 1897	26
PROMESSES GOUIN	27
Nouvelles taxes	28
La dette	28
Emprunt	28

